



Réf.: 418/REL

Rome, 20 décembre 2013

**PROCES-VERBAL DU GROUPE DE TRAVAIL 2 (GT2) SUR LES GRANDS PELAGIQUES
Paris, CNPMEM, 15 Octobre 2013**

Participants: voir liste ci-jointe

Coordinateur: Prof. Mario Ferretti

Documents ci-joints: ODJ, diapositives présentées par M. Neil Ansell et par M. Fabrizio Donatella

1. Le GT2 sur les grands pélagiques qui s'est réuni à Paris le 15 Octobre 2013 avec le but d'analyser les résultats de la campagne 2013 des contrôles de l'Agence Européenne pour le Contrôle de la Pêche (EFCA) sur le thon rouge en Méditerranée, afin d'être informés sur les résultats scientifiques du Comité Scientifique de l'ICCAT (SCRS) et de prédisposer des propositions à présenter à la CE en vue de la prochaine réunion annuelle de l'ICCAT.
2. Le Président Romiti ouvre les travaux et donne la bienvenue aux participants dans de la salle des réunions du CNPMEM. Le Président Buonfiglio remercie le CNPMEM pour l'accueil et pour la relance du CCR MED de la part des associations françaises qui ont décidé de relancer les activités du CCR MED, conscients des grands problèmes de gestion et de l'état des ressources de la Méditerranée.
3. Le secrétaire exécutif prend la parole pour présenter le point 2 de l'o.d.j. concernant l'élection du coordinateur du GT2. M. Mario Ferretti est réélu en tant que coordinateur par tous les participants. L'ordre du jour est approuvé sans modifications et on commence à débattre des points à l'ordre du jour.
4. Le coordinateur M. Ferretti donne la parole à M. Neil Ansell, représentant de l'EFCA, qui, à l'aide des diapositives, présente brièvement les résultats des inspections lors de la campagne de pêche au thon rouge 2013 et rappelle que l'EFCA coordonne le travail des Etats Membres à travers les plans d'action conjoints (JDP) afin de déployer des moyens matériels et humains pour le contrôle et la vigilance en mer. Pour 2013, les possibles non-conformités enregistrées concernent surtout les documents et le dépassement du pourcentage de tolérance concernant les mesures techniques.



5. Le coordinateur remercie M. Neil Ansell pour la présentation et donne la parole à M. Fabrizio Donatella qui présente des diapositives concernant la campagne de pêche au thon rouge pour chaque Etat Membre. Il informe sur les résultats de la réunion annuelle du SCRS qui s'est tenue à la fin du mois de Septembre à Madrid, en anticipant que, pour le thon rouge, une augmentation du CPUE "*catch for unit effort*" a été enregistrée, toutefois dans tous les rapports du Comité Scientifique l'incertitude des données a été mise en évidence à cause des séries temporelles des données qui ne sont pas compatibles. Pour l'espadon du Méditerranée, il a été convenu par le SCRS que, afin de réduire la « F » (mortalité de pêche), il faut diminuer la capacité de pêche. Pour ce qui concerne le germon de la Méditerranée, peu de données sont disponibles, et également très peu d'information sur la biomasse, par conséquent l'approche de précaution est adoptée.

6. Le coordinateur remercie M. Donatella et donne la parole à M. Alessandro Buzzi, de Federcoopesca, qui a participé en tant qu'observateur à la réunion annuelle du SCRS, pour qu'il puisse présenter dans les détails les résultats. Pour ce qui en est du thon rouge, des nouveaux «*stock assessment*» ne sont pas prévus, les niveaux d'incertitude persistent et cela est la raison principale pour laquelle, comme on peut le lire dans le rapport final (qui est disponible sur le site de l'ICCAT) le Comité Scientifique ne pourra pas fournir un avis solide pour une augmentation des quotas. Le prochain *stock assessment* est prévu pour 2015, à moins qu'il n'y ait de demande explicite de l'anticiper à 2014 que la Commission ICCAT pourra présenter à Cape Town au mois de Novembre.

Pour l'espadon de la Méditerranée, la biomasse des reproducteurs a baissé d'environ 30% par rapport aux années '80 qui ont été les années de référence et les niveaux de SSB s'élèvent à 5% en moins par rapport aux objectifs de MSY fixés par l'ICCAT. Le SCRS recommande à la Commission de mettre en place des mesures qui visent à réduire la capacité de pêche à l'espadon dans un plan de gestion ad hoc. En vue du prochain *stock assessment* prévu pour 2014, il faudra collecter des données précises sur les captures et l'effort de pêche, les rejets, les indices CPUE. Le Comité Scientifique recommande de collecter les données sur les séries temporelles et de mettre en place un système de collecte de données, il faudra en plus encourager les études qui puissent améliorer la sélectivité des engins de pêche pour limiter les captures des juvéniles. D'autres études vont concerner également la distribution dans le temps et dans l'espace des stocks à travers des campagnes de marquage ad hoc. Pour le germon de la Méditerranée, la biomasse est considérée plutôt stable, mais le problème principale est l'insuffisante disponibilité de données. Le SCRS recommande par conséquent à la Commission de s'engager à repérer les séries temporelles de captures, ou de mettre en œuvre dans les CPC un système efficace de monitoring. Entretemps, à cause des incertitudes, il faudra mettre en place des mesures de gestion pour limiter l'augmentation des captures et de l'effort de pêche. M. Buzzi termine son intervention, en disant que la réunion du SCRS a été l'occasion pour présenter les développements du programme de recherche sur le thon rouge GBYP concernant la collecte de données, les survols, les échantillonnage biologiques, le marquage et le développement de nouveaux modèles pour l'évaluation du stock. Dans cette dernière partie de la recherche, la Commission a décidé d'adopter une approche plus complexe, en



impliquant pour le marquage du BFT, les navires utilisant lignes et cannes, les thonaires dérivants et fixes pour le marquage des exemplaires adultes ainsi que des juvéniles. UNIMAR s'est occupé du marquage des adultes dans la Mer Tyrrhénien en utilisant un navire senneur. On s'attend à des développements intéressants pour ce qui concerne l'étude en cours sur les modèles d'estimation des tailles.

Pour ce qui concerne les survols, la Commission a décidé d'étendre les zones de recherche à toute la Méditerranée. UNIMAR a également été chargé de mener les survols sur la Mer Tyrrhénien, la Mer Adriatique, la Mer Ionienne et Egée, en confirmant les zones d'agrégation des reproducteurs qui avaient été repérées dans une phase précédente (Tyrrhénien méridionale, le Canal de Sicile, les Iles Baléares, Chypre).

7. Le coordinateur remercie M. Buzzi et donne la parole aux participants pour des éventuelles questions. AMOP, EMPA, GKTS prennent la parole pour avoir des informations supplémentaires sur la présentation de l'EFCA, dans laquelle on relève des différences entre les données et les déclarations faites sur les senneurs, vu qu'un observateur régional de l'ICCAT à bord est prévu. Est-ce que cette différence pourrait peut-être dépendre de la méthode de contrôle ? M. Donatella essaye de répondre que la DG MARE n'a pas d'inspecteurs et que pour la mise en cage des thons d'élevage cette année qui a eu lieu seulement en Espagne et Malte, il y a eu effectivement une différence des quantités entre les thons dans les cages par rapport aux thons déclarés par les opérateurs. Il se demande si le système d'évaluation doit être amélioré.

8. ALCP formule trois questions adressées respectivement à M. Ansell, à M. Donatella et à M. Buzzi. Il demande à M. Ansell le coût exact de cette campagne de pêche au thon rouge, vu que pour cette année 178 inspecteurs ont été employés. En outre, il vaudrait également savoir le montant des ressources financières qui ont été allouées pour la vigilance par chaque Etat Membre de l'UE. Il demande enfin à M. Donatella, pour le thon rouge, vu que un signal d'augmentation du thon rouge a été enregistré, confirmé aussi par les pêcheurs, la raison pour laquelle la CE ne s'engage pas à demander une augmentation du quota, et il fait noter qu'il paraît plus facile de diminuer les quotas attribués plutôt que de les augmenter. A M. Buzzi il demande s'il peut donner un avis personnel de la réunion et si quelque scientifique a exprimé une autocritique sur tous les investissements importants qui ont été mis en place. Il termine en disant que l'on faudrait aider le secteur en proposant une augmentation du quota.

9. Federcoopesca demande si la CE va faire attention davantage pour différencier la pêche du secteur industriel du secteur artisanal en ce moment, vu que un cadre plus clair est disponible et on demande une attention majeure aux palangriers pour l'allocation des quotas, puisque la question du pourcentage minimale de tolérance est un problème évident. Il termine un disant que le Conseil des Ministres va se confronter sur cette question dans 2 jours, et compte tenu qu'une différence de données existe, il demande si la CE prévoit d'intervenir et de proposer des nouvelles solutions en vue de la Session annuelle de l'ICCAT.



10. Le CRPMEM LR prend la parole et informe les autres qu'ils étaient présents lors des contrôles effectués sur les palangriers et ils estiment que les contrôles ont une marge d'erreur énorme, et qu'il n'est pas envisageable que la marge d'erreur puisse congeler le système des quotas.

M. Donatella répond en disant que les contrôles ne se font pas à Bruxelles et que les décisions ont été prises au niveau national, et au cours de cette année ils ont travaillé de concert avec toutes les Administrations nationales.

M. Ansell prend la parole pour informer les participants qu'il est difficile de disposer de chiffres clairs sur les contrôles conjoints qui sont mis en place pour le thon rouge, puisqu'il s'agit de ressources allouées par les Etats Membres.

Enfin, M. Buzzi afin de répondre à la demande de l'ALCP, explique que les niveaux d'incertitude pour le thon rouge ont été causés par les données mais aussi par les modèles utilisés pour évaluer les stocks. Le Président du SCRS a déclaré que ce Comité est tenu à fournir seulement des avis scientifiques et donc les politiques de gestion reviennent à la Plénière de l'ICCAT.

11. Le représentant de la Lega Pesa prend la parole pour dire que les communications des comités scientifiques (STECF et SCRS) pour l'espadon n'étaient pas si alarmantes jusqu'à il y a quelques années, et pour cette raison il demande d'attendre la mise en place des mesures prévues dans la Recommandation ICCAT 11-03 parce que soit elles n'ont pas été appliquées soit elles n'ont pas atteint des résultats.

12. L'EAA fait noter que les contrôles de l'EFCA et des Etats Membres ont été fait sur les navires autorisés à la pêche au thon rouge mais il existe aussi beaucoup de pêche illégale qui n'est pas contrôlée et donc on se demande si des données relatives à cette pêche sont disponibles. M. Ansell répond à l'EAA en disant que l'EFCA réalise des inspections aussi sur les navires non-autorisés.

13. CEPESCA fait noter qu'il serait souhaitable de considérer la possibilité d'améliorer les méthodes de contrôles, pour que les données du SCRS ne soient pas caractérisées par l'incertitude. A ce propos, on demande à la CE la standardisation de la camera stéréoscopique pour faire en sorte que le % d'erreur puisse être pareil pour tous. Il termine son intervention en demandant une augmentation du quota pour reconnaître les efforts de pêcheurs.

GKTS souligne que les contrôles doivent être effectués sur les senneurs lorsque le poisson est pêché.

14. Le coordinateur déclare que la raison pour laquelle autant d'infractions ont été relevées pour le captures accessoires est due au fait que le stock de thon rouge n'est pas en état de souffrance et que donc le pourcentage de tolérance est dépassé facilement. Il termine en disant que si le stock de thon rouge est en voie de reconstitution, il y aura d'autres stocks en souffrance, comme les sardines.

15. Le CEPRR présente le document conjoint de la pêche récréative où l'on demande d'établir un quota indépendant pour la pêche sportive et il demande de joindre ce document à l'avis du CCR MED.



16. Le WWF fait noter qu'il n'y a pas eu de nouvelle évaluation et que par conséquent on ne peut pas demander aux scientifiques une nouvelle recommandation sans une étude. Le SCRS confirme le trend positif du thon rouge de l'est Est en voie de rétablissement et que les scientifiques sont en train de travailler sur une nouvelle méthodologie afin d'améliorer la qualité et donc la précision de l'évaluation

17. L' AEPPT pose une question à la pêche récréative et demande comment le contrôle des captures de la pêche récréatives sera mis en place. Ils veulent savoir qui va prendre en charge les contrôles et à quelles conditions. Le coordinateur répond en disant que la pêche récréative ne demande pas d'augmentation des quotas mais demande que soit nécessaire une autorisation spécifique de pêche délivrée par les autorités compétentes de chaque pays pour ceux qui veulent pêcher le thon de façon récréative et que il y a une limite de capture saisonnière avec une limite des quotas alloués, à chaque navire autorisé (maximum 2 pièces). EAA précise qu'en Italie chaque navire récréatif doit avoir une autorisation et qu'ils sont tenus à remplir un formulaire de capture.

18. L'ETF fait noter que l'on sous-estime l'impact socio-économique sans augmenter le quota de thon rouge et qu'il semble l'on veuille sauvegarder le stock plus que le secteur de la pêche.

19. Le représentant des Prud'homie de Marseille prend la parole pour demander une réglementation de la pêche récréative tout comme celle professionnelle.

20. Le coordinateur prend la parole et demande aux participants s'ils ont des propositions pour l'avis à soumettre à la CE. KGZS propose de diviser l'avis en plusieurs parties, pour accueillir les propos de la pêche professionnelle, l'avis du WWF et celui de la pêche récréative.

21. Le représentant de l'AGCI AGRITAL fait noter qu'il faudrait joindre les deux avis, celui présenté par le WWF et celui de la pêche récréative à l'avis des professionnels, un accord n'étant pas atteint, et il souhaite que les membres du Comex puissent approuver cette formulation. Il synthétise les aspects/problèmes soulevés par les participants au cours de la réunion et il lit une possible proposition d'avis sur le thon rouge.

La Lega Pesca propose de dédier une partie de l'avis à l'espadon où l'on peut demander d'attendre que les mesures de gestion prévues dans la Recommandation de l'ICCAT donnent leurs effets avant d'adopter d'autres mesures éventuelles.

22. Le texte de l'avis est approuvé et le coordinateur demande au Secrétariat de le rédiger seulement en anglais afin de l'envoyer aux membres du Comex et de l'approuver par procédure écrite et de le présenter à la prochaine réunion entre la DG MARE et les parties prenantes en vue de la réunion annuelle de l'ICCAT prévue pour le 18 octobre.



